PROCES VERBAL DE CONSTAT



SCP L.M.A

Franck LEBOUCHER – Damien MAYNIE – Rodolphe MORANT Commissaires de Justice associés

99 boulevard Sadi Carnot - 32000 AUCH

Tel: 05.62.05.05.27 / Mail: etude@huissiersauch.com

www.cdjauch.fr

PROCES VERBAL DE CONSTAT

LE JEUDI TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT TROIS LE JEUDI TREIZE AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS LE SAMEDI QUINZE AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS

A LA REQUETE DE :

La Fédération Départementale des Chasseurs du GERS – Association Loi de 1901 (N°RNA W321001463) – immatriculée sous le numéro 776 979 809, ayant son siège social 530 Route de Toulouse (32000) AUCH, représentée par son Président en exercice, **Monsieur Serge CASTERAN,** domicilié en cette qualité audit siège.

SUR REQUISITION DE:

Monsieur Jocelyn MOREAU, Directeur

ETANT EXPOSE QUE:

L'assemblée générale annuelle de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GERS se tiendra le samedi 15 AVRIL 2023, salle Dubarry à GIMONT (32).

Cette année, pour la première fois, les adhérents peuvent voter à la fois en ligne (conformément au règlement de la Fédération), mais également en présentiel le jour de l'assemblée générale. Pour ce qui est des votes en ligne, ceux-ci se dérouleront du 8 avril à minuit et 01 minute jusqu'au 11 avril à 23 heures et 59 minutes.

Il souhaite, afin de préserver les droits de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GERS, que la conformité des démarches effectuées en amont de l'AG, notamment en ce qui concerne les votes en ligne, mais également le dépouillement des votes effectués le jour de l'assemblée générale s'effectuent sous contrôle d'un commissaire de justice.

Je suis requis à cet effet.

DEFERANT A CETTE REQUISITION:

Je, Damien MAYNIE, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle L.M.A - Franck LEBOUCHER-Damien MAYNIE - Rodolphe MORANT, Commissaires de Justice Associés demeurant 99 boulevard Sadi Carnot à AUCH (32), soussigné,

CERTIFIE M'ETRE RENDU CES JOURS route de Toulouse en la FEDERATION DESPARTEMENTALE DES CHASSEURS (les 30 mars et 13 avril) et en la commune de GIMONT salle Dubarry (le 15 avril), où là étant :



J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES:

Le 30 mars 2023

Vérification par sondage de la cohérence des retours et données saisies

Sur place, en présence de Madame Catherine CHAUVET, celle-ci m'indique que chacun des adhérents a été destinataire des dossiers de convocation à l'assemblée générale l'ensemble comprenant la convocation, le bulletin de participation et une note explicative notamment en ce qui concerne le vote en ligne ouvert pour la première fois cette année.

Le retour des dossiers avec timbres votes a été fixé au plus tard au 24 mars 2023.

Ce délai étant passé, il y a lieu de procéder à la vérification des données reçues dans les retours avec celles saisies dans le logiciel en vue de l'assemblée générale.

Les dossiers retournés tardivement n'ont pas été saisis mais ils pourront cependant voter avec les voix adhésions et les voix hectares en ligne ou en présentiel le jour de l'AG.

J'effectue une vérification par sondage des données saisies et des dates de réception des dossiers :

- COMMUNE D'ANSAN : Conforme.

- COMMUNE DE BASSOUES : Conforme.

- COMMUNE DE BLANQUEFORT : Conforme.

- COMMUNE DE CASTERA LECTOUROIS : Conforme.

- COMMUNE DE COLOGNE : Conforme.

- COMMUNE D'ESCORNEBOEUF : Conforme.

- COMMUNE DE GIMONT : Conforme.

- COMMUNE DE JEGUN : Conforme.

- COMMUNE DE LABEJAN : Conforme.

- COMMUNE DE LANNEPAX : Conforme.

- COMMUNE DE MANCIET : Conforme.

- COMMUNE DE MONTEGUT : Conforme.

- COMMUNE D'ORDAN LARROQUE : Conforme.

- COMMUNE DE PUJAUDRAN : Conforme.

- COMMUNE DE SABAILLAN : Conforme.

- COMMUNE DE TOUGET : Conforme.

Il est à noter que Monsieur COUEILS Pierre s'est manifesté auprès de la fédération par mail afin d'indiquer qu'il souhaite voter par lui-même. Il figure donc sur une liste à part laquelle concerne la liste d'émargement des chasseurs et non celle des territoires (celle-ci dessus).

Votes en ligne

Le vote sera ouvert du 8 avril 2023 à minuit et 1 minute jusqu'au 11 avril à 23 heures 59.

Ensuite, les résultats me seront adressés par mail, ils seront conservés par mes soins jusqu'au jour de l'assemblée générale.



Le 13 avril 2023

Les votes en ligne s'étant déroulés et achevés, les résultats m'ont été adressés par mail. Afin de s'assurer de l'absence de doublon et notamment du fait que les personnes ayant voté en ligne ne pourront voter en présentiel, il y a lieu de vérifier la cohérence des listes d'émargement en vue de l'assemblée générale afin de s'assurer que les votant en ligne sont bien exclus.

En présence et avec l'assistance de Madame Catherine CHAUVET, nous effectuons au pointage ligne par ligne de chacun des votants en ligne et le mettons en corrélation avec les listes d'émargement.

L'ensemble est conforme, tous les votants en ligne ont bien été rayés des listes d'émargement.

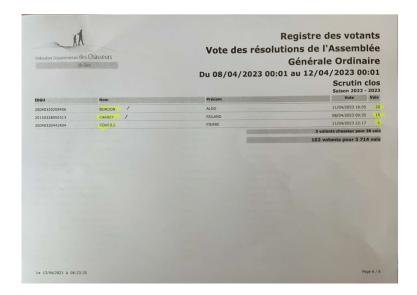












Assemblée générale du 15 avril 2023

Sur place à 8h30 les chasseurs arrivent au fur et à mesure et signent la liste d'émargement précédemment contrôlée par mes soins. Les personnes ayant voté en ligne sont barrées et ne peuvent émarger.

Les bulletins de vote sont remis à chacune des sociétés de chasse venues émarger, en vue du vote en présentiel.

L'assemblée générale débute à 9H15, le Président, Monsieur Serge CASTERAN rappelle les conditions du vote, il précise notamment qu'un choix doit être fait pour chacune des résolutions, et qu'en cas d'annotation ou de vote non effectué le bulletin sera déclaré nul.

Trois personnes se désignent volontairement afin de tenir le rôle d'assesseurs lors du dépouillement des vote, il s'agit de :

- Monsieur Lucien CHAYLA.
- Madame Edith BIGNON.
- Monsieur Charles GIBERT.

Une fois le vote effectué, les trois urnes sont récupérées, puis vidées et dépouillées.

Le personnel de la fédération présent procède à la saisine des résultats, sous mon contrôle et celui des assesseurs.

Sur 110 bulletins exprimés, 10 sont retirés car non valides. 100 bulletins sont donc retenus lesquels représentent un nombre de voix cumulées de 3916 voix.

COMMISSAIRES DE JUSTICE

RESULTATS DEFINITIF: CUMUL VOTES PRESENTIEL ET VOTES EN LIGNE

Total de voix exprimées : 7630 Total de bulletins valides : 202

Résolution 1	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTATS en %
Nomination bureau AG du 15.04.2023	6975	176	479	POUR avec 91,42%

Résolution 2	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTATS en %
Approbation PV AG du 9.04.2022	7142	28	460	POUR avec 93,60%

Résolution 3	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTATS en %
Approbation rapport activité	7397	103	130	POUR avec 96,95%

	DF	LILIST	iCF	
Résolution 4	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTATS en %
Approbation comptes annuels	7315	105	210	POUR avec 95,87%

Résolution 5	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTATS en %
Affectation résultats	6767	276	587	POUR avec 88,69%

Résolution 6	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTATS en %
Quitus aux administrateurs et CAC	7166	192	272	POUR avec 93,92 %

Résolution 7	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTATS en %
Promotion de la chasse départementale	7241	185	204	POUR avec 94,90 %

Résolution 8	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTATS en %
Prix des bracelets	5486	1654	490	POUR avec 71,90%

Résolution 9	PROPOSITION 1	PROPOSITION 2	RESULTATS en %
Vote de la contribution aux malus	3787	3843	PROPOSITION 2 avec 50,37%

	COM	MISSA	AIRES	
Résolution 10	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTATS en %
Prix des timbres	6634	308	688	POUR avec 86,95%

Résolution 11	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTATS en %
Cotisations reversées aux divers organismes	6106	325	1199	POUR avec 80,03 %

Résolution 12	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTATS en %
Budget prévisionnel	6311	242	1077	POUR avec 82,71%

SIGNATURE DES PERSONNES PRESENTES LORS DU DEPOUILLEMENT ET DE LA SAISINE DES RESULTATS DES VOTES EN PRESENTIEL

Monsieur Frederic BELLOT FDCG

Madame Celine BLAIN FDCG

Monsieur Thomas RICHARD FDCG

Madame Marine BARAYRE FDCG

Monsieur Alexis MAGRI BANEL FDCG

Monsieur Lucien CHAYLA Assesseur

Monsieur Aymeric BONALDO FDCG

Cy?

Monsieur Charles GIBERT ASSESSEUR Madame Edith BIGNON ASSESSEUR

Monsieur William PERE FDCG

Madame Christine CORREIA FDCG

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

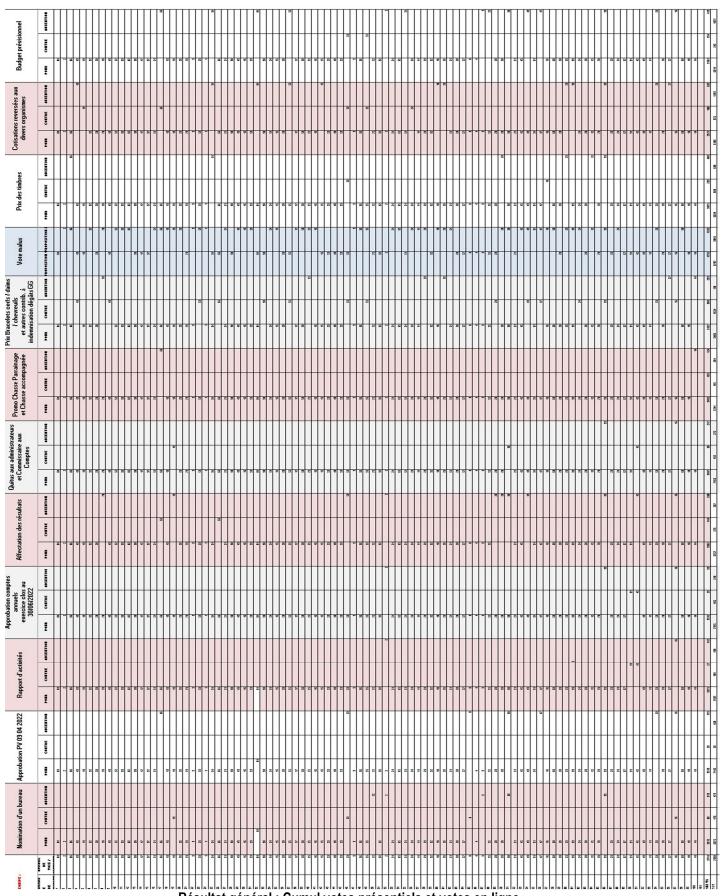
Me Damien MAYNIE Commissaire de Justice



COMMISSAIRES DE JUSTICE

Annexes





Résultat général : Cumul votes présentiels et votes en ligne

Me MAYNIE

ABSTENTION

De: Fédération des Chasseurs du Gers <fdc32@retriever-ea.fr>

Envoyé: mercredi 12 avril 2023 08:27 **À:** dm@huissiersauch.com

Objet: Résultats des votes du scrutin Vote des résolutions de l'Assemblée Générale

Ordinaire du 15/04/2023

102 votants pour 3714 voix exprimées.

Résolution 1 - Nomination du bureau de l'Assemblée Générale du 15 avril 2023

Vote de la résolution 1, à savoir que conformément à l'article 11 alinéa 85 de nos statuts et conformément à l'article 6 du Règlement Intérieur, le bureau de la séance de l'Assemblée Générale sera le Bureau du Conseil d'Administration. Le Bureau de l'Assemblée Générale ordinaire 2023 est composé de : M. MONNET : Secrétaire / M. OSINSKI : Trésorier adjoint. / M. DUPRE : Trésorier. / M. FLORIO : Second Vice-président / M. CARPENTIER : Premier Vice-Président / M. CASTÉRAN : Président.

POUR	3315
CONTRE	80
ABSTENTION	319

Résolution 2 - Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 09 avril 2022

Vote de la résolution 2, à savoir l'approbation de Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 9 avril 2022 (consultez le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 9 avril 2022 en téléchargeant le fichier associé à cette résolution)

POUR	3513
CONTRE	28
ABSTENTION	173

Résolution 3 - Approbation du rapport d'activité de la FDC 32	
Vote de la résolution 3, à savoir l'approbation du rapport d'activités (consultez le rapport de la FDC 32 en téléchargeant le fichier associé à cette résolution)	
POUR 3	
CONTRE	27

Resolution 4 - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2022

Vote de la résolution 4, à savoir l'approbation des comptes annuels (consultez le rapport financier de la FDC 32 et des rapports du Commissaire aux Comptes en téléchargeant le fichier associé à cette résolution)

lar and rapper and a sum of the s	
POUR	3532
CONTRE	29
ABSTENTION	153

1

112

Résolution 5 - Affectation des résultats de l'exercice clos au 30 juin 2022

Vote de la résolution 5, à savoir l'affectation des résultats. Dégâts de gibier : - 157 149.30 € seront affectés aux réserves dégâts de gibiers qui seront de – 26 551.19 €, elles étaient de 130 598.11 €. Fonctionnement FDC 32 : + 175 645.59 € seront affectés en compte de réserves de gestion. Après affectation, les réserves de fonctionnement FDC 32 seront de 2 240 719.90 €, elles étaient de 2 065 074.31 €. Les réserves globales sont de 2 214 168,71 €.

POUR	3362
CONTRE	144
ABSTENTION	208

Résolution 6 - Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 30 juin 2022

Vote de la résolution 6, à savoir de bien vouloir donner quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat sur l'exercice écoulé.

POUR	3407
CONTRE	90
ABSTENTION	217

Résolution 7 - Promotion de la chasse départementale par le parrainage et la chasse accompagnée pour la saison 2023-2024

Vote de la résolution 7, à savoir : 1) rembourser 50 % du prix de la validation Gers pour les jeunes de moins de 20 ans qui chassent pour la 2ème année consécutive ainsi que les chasseurs parrainés (qui n'ont pas pris une validation Gers ces 3 dernières saisons) et leurs parrains qui n'ont pas arrêté de valider pour le Gers. 2) 50 % de réduction sur le prix du timbre (arrondi à l'euro supérieur) du parrain principal pour la validation départementale uniquement dans le cadre de la chasse accompagnée

POUR	3405
CONTRE	185
ABSTENTION	124

Résolution 8 - Prix des bracelets cerfs, daims et chevreuil et des autres Contributions à l'indemnisation des dégats de grands gibiers pour la saison 2023-2024

Vote de la résolution 8, soit le prix des bracelets et des contributions à l'indemisation des dégâts. 1) Adhésion territoriale : 150 € ; 2) Bracelet cerf indéterminé : 50 € ; 3) Bracelet daim indéterminé : 40 € ; Bracelet chevreuil indéterminé : 20 € ; Contribution dégâts grands gibiers : 2 € par ha boisés constatés au plan de chasse annuel.

POUR	2427
CONTRE	988
ABSTENTION	299

Résolution 9 - Vote la contribution au malus supplémentaire en cas de dégats de grands gibiers causés aux cultures agricoles constatés sur la commune

Vote de la résolution 9, à savoir le choix du tpye de malus associé au montant des cotisations issues des bracelets chevreuils de 20 € et la contribution dégâts grands gibiers de 2 € par ha boisés constatés au plan de chasse. (consultez les deux propositions de malus en téléchargeant le fichier associé à cette résolution).

Malus - Proposition 1 : six forfaits de malus à la commune selon le montant des dégâts constatés avec
répartition de ce malus aux ha boisés de chaque territoire si plusieurs territoires sur la commune

1792



Résolution 10 - Prix des Timbres pour la saison 2023-2024

Vote de la résolution 10, soit le prix des timbres. 1) Timbre fédéral 2023/2024 : 100 € ; 2) Timbre temporaire 9 jours : 50 € ; 3) Timbre temporaire 3 jours : 25 €.

POUR	3075
CONTRE	239
ABSTENTION	400

Résolution 11 - Cotisations reversées aux divers organismes pour la saison 2023-2024

Vote de la résolution 11, soit le prix des diverses cotisations reversées. 1) 1000 € à la F.N.C. ; 2) 500 € à la F.R.C. Occitanie ; 3) 100 € à l'Union National des F.D.C. ; 4) 0,35 € par timbre fédéral à la Fondation pour la préservation de la Nature.

POUR	2921
CONTRE	108
ABSTENTION	685

Résolution 12 - Budget prévisionnel pour la saison 2023-2024

Vote de la résolution 12, soit le budget global pour la saison 2023/2024. (consultez le budget en téléchargeant le fichier associé à cette résolution).

nichier associe a cette resolution).	
POUR	3161
CONTRE	134
ABSTENTION	419